

REGLEMENT du TOURNOI NATIONAL B de TENNIS de TABLE de AS PONTOISE-CERGY



Article 1 : Organisation

L'association Pontoise-Cergy organise les 24 et 25 octobre 2026, un Tournoi National B de Tennis de Table homologué sous le numéro XX, ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFTT.

Le tournoi se déroulera sur 40 tables au Gymnase Philippe Hémet – 1 rue Pierre de Coubertin 95300 PONTOISE.

Le gymnase ouvrira à 7h00 samedi et dimanche.

Une buvette sera assurée sur place.

Article 2 : Juge-Arbitrage

Le déroulement sportif du tournoi est placé sous la responsabilité de Me Mélanie PENET (JA3). Elle sera seule habilitée à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Les spiddeurs du tournoi seront Mme Valérie PENEL (JA3) et Mr Jean-François ESCALBERT (JA2).

Article 3 : Matériel

Des balles plastiques blanches homologuées 3*** de la marque DONIC seront fournies par le club organisateur.

Article 4 : Tableaux, horaires, dotations

Le tournoi comprend les tableaux suivants :

Tableaux	Fin de pointage	Nb de places*	Vainqueur	Finaliste	Demi-finaliste
Samedi 24 octobre 2026					
A ≤ 599 Points	08h30	72	60 €	30 €	15 €
B ≤ 1199 Points	10h00	72	100 €	50 €	25 €
C ≤ 899 Points	11h30	72	80 €	40 €	20 €
D ≤ 1599 Points	13h00	72	130 €	60 €	30 €
E ≤ 1999 Points	08h30	72	160 €	80 €	40 €
F Toutes Séries Messieurs	10h00	72	500 €	250 €	100 €
G Poussins & Benjamins	14h30	48	Lots	Lots	Lots
H Toutes Séries Dames	14h30	48	120 €	60 €	30 €
I Doubles (≤3500 Points)	13h30	64	160 €	80 €	40 €
Dimanche 25 octobre 2026					
J ≤ 699 Points	08h30	72	80 €	40 €	20 €
K ≤ 1499 Points	08h30	72	120 €	60 €	30 €
L ≤ 1099 Points	11h30	72	100 €	50 €	25 €
M ≤ 1899 Points	13h00	72	160 €	80 €	40 €
N ≤ 899 Points	10h00	72	80 €	40 €	20 €
O Non-numérotés	10h00	72	200 €	100 €	50 €
P Handicap 31	14h30	64	120 €	60 €	30 €

Le total des dotations monétaires et bons d'achats (tableau G) s'élève à 5.055 euros.

Pour les joueurs mineurs, les espèces seront remises aux parents ou au tuteur légal.

Si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à 60% de sa capacité maximum, les dotations du tableau seront alors divisées par deux à l'exception du tableau T (dotation annoncée réglée en totalité).

Les tableaux comprenant moins de 12 inscriptions pourront être annulés ou groupés. En cas d'annulation, les droits d'inscriptions seront remboursés.

Article 7 : Engagements

Les inscriptions se font le site web dédié.

Inscription sur le site :
Si besoin de renseignements uniquement :

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du paiement (paiement par carte bancaire possible sur le site d'inscription).
Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun droit d'inscription ne pourra être remboursé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Les droits d'engagements sont fixés à :

- 9 Euros pour un tableau ;
- 10 euros pour le tableau F.

La participation est limitée à 2 tableaux maximum par journée, plus le tableau I du samedi.

Un joueur pourra éventuellement intégrer un 3ème tableau sous réserve qu'il soit effectivement éliminé d'au moins un des 2 tableaux avant la fin du pointage du 3^e tableau visé (engagements au tarif sur place).

Les féminines inscrites dans le tableau H pourront participer à 2 autres tableaux du même jour (soit 1 tableau simple et le tableau doubles ; soit 2 tableaux simples).

Article 8 : Déroulement sportif

Le tournoi est régi par les règlements de la FFTT.

Les joueurs doivent se présenter à la table en tenue sportive et réglementaire.

Les points pris en compte seront ceux de la 1^{re} phase de la saison 2026-2027.

Le nombre maximum d'inscrits par tableau est de 72 joueurs, soit 24 poules de 3 joueurs avec les exceptions suivantes :

- le tableau H « féminin » sera limité à 48 joueuses ;
- le tableau G « Poussins/Benjamins » sera limité à 48 joueurs ;
- le tableau S « Handicap 31 » sera limité à 64 joueurs.

Le tableau de doubles sera composé de 32 équipes de 2 joueurs dont le total des points ne doit pas dépasser 3500 points.

Les poules seront constituées selon la méthode du "serpent". Le 1^{er} et 2^e de chaque poule seront placés dans un tableau à élimination directe selon un tirage au sort international qui sera effectué à la table d'arbitrage dès la fin des poules de chaque tableau.

Le tableau S « Handicap 31 » se déroulera de la manière suivante : il sera accordé 2 points au joueur le moins bien classé par tranche de 100 points de différence entre les classements respectifs des joueurs, dans la limite de 18 points.

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Aucun délai ne sera accordé pour 2 parties consécutives dans 2 tableaux différents.

Article 9 : Conditions de participation

La participation des jeunes dans les tableaux est soumise aux règlements de la FFTT en vigueur pour la saison 2026-2027.

Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés traditionnels FFTT possédant une licence 2026/2027 valide de la FFTT précisant la mention « certificat médical présenté » ou sous présentation d'un certificat médical le jour du tournoi, sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi.

Tout engagement vaut implicitement acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement.

Les joueurs ou joueuses de benjamin à junior peuvent participer aux épreuves individuelles organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves de ce tournoi comportant des junior(e)s et/ou senior(e)s et/ou vétérans.

La participation des féminines est admise dans tous les tableaux.

Article 10 : Pointage et forfait

Les joueurs devront se présenter à la table de pointage avant l'horaire officielle de fin de pointage, et être en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2026-27.

Un forfait pour non-présence à la table pourra être prononcé 5 minutes après le second appel au micro.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 11 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant tout accident, perte ou vol pouvant intervenir pendant le déroulement du Tournoi, dans ou en dehors des installations sportives utilisées.

Article 12 : Droit à l'image

En participant au Tournoi National B de l'AS PONTOISE-CERGY TENNIS DE TABLE, chaque joueur, accompagnateur ou spectateur autorise expressément les organisateurs à prendre des photographies et/ou réaliser des vidéos durant la compétition.

Ces images pourront être utilisées, reproduites et publiées sur les supports de communication de l'AS PONTOISE-CERGY TENNIS DE TABLE (site internet, réseaux sociaux, affiches, presse locale, etc.), à des fins non commerciales et seul but de promouvoir l'événement ou le tennis de table.

Toute personne souhaitant s'opposer à l'utilisation de son image devra en informer explicitement les organisateurs par écrit avant le début du tournoi.